



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

Année XLVII n° 355 (544)

Mensuel — Nouvelle Série

Mai 2012

Le numéro 3€

L'OFFICE DIVIN

Étude sur l'Office Divin réalisée par les moines bénédictins de l'Abbaye de Buckfast (Devon Angleterre), parue dans la revue « Homiletic & Pastoral Review » en 1924 (pp. 43+49, 149-156). Le texte original anglais est tiré du site internet

<http://www.catholicculture.org>

INTRODUCTION

On peut dire que la prière est une chose naturelle pour l'homme, quelque forme qu'elle prenne. Seul le plus dégradé des êtres humains ne s'adresse pas à Dieu d'instinct, pour ainsi dire, au moins quand il se sent menacé par un danger. L'homme a une faculté spirituelle qui le rend semblable à son Créateur.

Nous expérimentons le besoin de Dieu peut-être inconsciemment, ou trop vaguement dans la plupart des cas, mais ce désir est le témoignage que se trouve inscrite dans notre nature cette solennelle vérité que nous n'avons pas été créés par Dieu pour une autre fin que celle de le connaître, de l'aimer et d'être heureux de cette bienheureuse connaissance, maintenant et dans la vie plus vaste qui nous attend dans l'au-delà.

Un bel axiome de l'ancien Code Romain constitue la noble contribution du génie des Romains au patrimoine éthique et intellectuel de l'humanité: *res clamat domino*. Les Romains, comme les Anglo-Saxons d'aujourd'hui, avaient un sens élevé de la sacralité de la propriété privée qui était protégée, comme l'honneur d'une femme, par une centaine de règles de loi. Par une fiction légale, toute chose appartenant à un citoyen de l'empire était, pour ainsi dire, très sensible et susceptible sur ce point. S'il arrivait à un Romain de perdre son bien, il ne devait aucunement craindre que le premier venu ne s'en empare, car l'objet lui-même protesterait contre son injuste nouveau propriétaire et invoquerait son véritable propriétaire, comme un petit chien domestique gémit et pleure pour retrouver son maître: *res clamat domino*.

Notre cœur crie vers Dieu parce que nous sommes sa propriété. La prière n'est pas autre chose que l'élévation de l'esprit et de la volonté vers Dieu. Il n'est pas besoin de mots pour communiquer avec Lui, ni de se déplacer

physiquement pour entrer en contact avec Lui, car Il remplit tout espace de la majesté de son invisible présence. En ce sens, le poète a raison quand il décrit la prière avec des paroles qui s'impriment dans la mémoire: *Le poids d'un soupir/La chute d'une larme/Le regard vers le ciel/Quand Dieu seul est à nos côtés* [Vers d'une poésie de James Montgomery (1817-1897)].

Mais la nature humaine n'est pas toute spirituelle, mais un ensemble fait d'une âme et d'un corps, c'est pourquoi il est nécessaire que l'homme rende hommage à son Créateur non seulement dans la chambre secrète de son cœur, mais aussi par des manifestations extérieures et corporelles de vénération et d'amour. En outre, l'homme est un être social par nature. Nous formons une grande famille de frères, ayant le même Dieu pour père commun. Pour cette raison, la pratique de la prière publique et collective est fondée sur les instincts les plus profonds, et aussi les plus vrais, de la nature humaine. Le culte public et communautaire de la majesté divine est un devoir strict. Combien de fois l'écrivain sacré exhorte-t-il les peuples de la terre à louer leur Seigneur?

Omnes gentes plaudite manibus: jubilate Deus in voce exultationis...

Psallite Deo nostro, psallite: psallite Regi nostro, psallite (Ps. 46).

Et le message du célèbre Psaume 116, aussi bref que riche de signification, n'est pas un simple vœu pieux ou une effusion poétique, mais une véritable déclaration du devoir qui incombe à tous de louer Dieu, avec les raisons de cette obligation:

Laudate Dominum omnes gentes: laudate eum omnes populi.

Quoniam confirmata est super nos misericordia eius:

et veritas Domini manet in æternum.

La louange de Dieu a commencé avec l'origine même de notre race. Dans le Jardin des délices, dans la beauté radieuse et sans tache de l'innocence primitive, nos premiers parents glorifiaient leur Créateur, possédant une connaissance et une compréhension de sa grandeur qui surpassent de loin celles que peuvent atteindre nos capacités, affaiblies par la

chute du premier homme et de la première femme, et par nos péchés personnels. « Dieu a créé l'homme de la terre [...] et il l'a revêtu de force selon sa nature [...]. Avec le discernement, une langue, des yeux, des oreilles, un esprit pour penser. Il les a remplis de savoir et d'intelligence [...]. Il a posé son regard sur leurs cœurs pour leur montrer la grandeur de ses œuvres, afin qu'ils célèbrent la sainteté de son nom, en le glorifiant pour ses merveilles » (*Eccl. 17, 1ss*).

Quand les hommes commencèrent à se multiplier et à se répandre sur la terre, le mal aussi s'accrut. Néanmoins, à côté de la méchanceté et de la folie humaine, nous remarquons qu'il existe une forme organisée de culte divin, puisque nous lisons le récit du sacrifice de Caïn et Abel, et nous connaissons Enoch, fils de Set, qui « commença à invoquer le nom du Seigneur » (*Gen. 4, 26*). Nous pouvons clairement deviner ici une certaine forme de culte public, car il ne peut y avoir aucun doute que, outre le juste Abel, Adam et Ève aussi ont invoqué le nom du Seigneur pendant les longs siècles de pénitence pour expier les mauvais choix qu'ils avaient fait dans le tragique jardin.

Dans la plénitude du temps, le fils de Dieu lui-même est venu dans le monde pour être pour tous Sauveur et modèle de sainteté et de perfection morale. Jésus-Christ a imposé le devoir de prier par la parole et par l'exemple: *Erat pernoctans in oratione Dei*, dit l'évangéliste, et son commandement est de prier toujours, sans jamais se lasser d'accomplir ce devoir qui est aussi le plus grand privilège de l'homme.

La prière du Seigneur était partie intégrante de sa mission rédemptrice auprès de l'humanité. Il n'en avait pas besoin pour lui-même mais il intercédait pour nous, par grâce et miséricorde.

Le prochain congrès
du Courrier de Rome

À 50 ANS DE L'OUVERTURE DU CONCILE,
1962 - 2012

aura lieu à Versailles et Paris les 4, 5 et
6 janvier 2013

La prière du Christ est une hymne de louange et de supplication : « Je vous bénis, Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que, tout en cachant ces choses aux sages et aux avisés, vous les avez découvertes aux petits » (*Mt.* 11, 25). De sa supplication, saint Paul dit : « Au jour de sa vie mortelle, il adressa des prières et des supplications mêlées de cris et de larmes à celui qui pouvait le sauver de la mort, et sa piété le fit exaucer » (*Hébr.* 5, 7).

La prière est un acte de la vertu de religion, une vertu spéciale, affirme saint Thomas d'Aquin, la plus noble des vertus morales, et qui appartient à la vertu cardinale de justice. Elle incline le cœur à rendre à Dieu l'hommage qui Lui est dû. Or, les perfections de Dieu étant infinies, et notre capacité à les reconnaître et à les admirer étant très limitées, la religion nous pousse à honorer, glorifier, louer et adorer la Majesté de Dieu jusqu'au plus haut degré de nos capacités, conscients que, quelque effort que nous fassions, nous serons toujours très loin de ce qu'Il exige de nos mains. « En bénissant le Seigneur, exaltez-le de toutes vos forces, car il est au-dessus de toute louange. En l'exaltant rassemblez toutes vos forces; ne vous lassez point, vous n'arriverez jamais à sa hauteur » (*Eccl.* 43, 33-34).

La justice, ou perfection morale, est par conséquent étroitement reliée à la louange de Dieu et à la prière. Nous lisons dans une homélie longtemps attribuée à saint Augustin : « *Vere novit recte vivere, qui recte novit orare - Seul a appris à bien vivre celui qui a appris à bien prier* » (Migne, P.L., Op. S. Aug. v, p. 1847). Le culte rendu à Dieu doit être externe et interne. C'est un pur sophisme de la part des puritains de se prévaloir des paroles que Notre-Seigneur adressa à la Samaritaine : « Mais l'heure vient, et elle est déjà là, où les vrais adorateurs, adoreront le Père en esprit et en vérité » (*Jn.* 4, 23). Un Concile de Cologne de 1860 affirme qu'« un culte vrai et sincère ne serait pas confiné dans le cœur sans jamais se manifester, et il n'est pas possible de garder mentalement une disposition qui ne serait jamais allumée et enflammée par des actes extérieurs. »

Saint Paul était d'un avis bien différent, et il n'était assurément pas un extérioriste ni un formaliste aride. « Par lui donc [Jésus-Christ], offrons à Dieu sans cesse un sacrifice de louange, c'est-à-dire le fruit des lèvres qui célèbrent son nom » (*Hébr.* 13, 15).

S'il est nécessaire de mettre l'accent sur le devoir de rendre culte à Dieu, nous ne devons jamais oublier que Dieu n'a aucun besoin de notre louange. Nous ne pouvons pas ajouter un seul atome à la somme totale de ses adorables perfections, dans la contemplation desquelles consiste sa gloire éternelle et infinie. Saint Thomas d'Aquin définit la raison pour laquelle nous devons rendre culte intérieur et extérieur à Dieu par ces mots : « Nous témoignons à Dieu honneur et révérence non pour lui-même, parce qu'en lui-même Il est plein d'une gloire à quoi

la créature ne peut rien ajouter, mais pour nous-mêmes; car révéler Dieu et l'honorer, c'est en fait lui assujettir notre esprit, qui trouve en cela sa perfection. Toute chose en effet trouve sa perfection dans la soumission à ce qui lui est supérieur. Ainsi le corps vivifié par l'âme, l'air illuminé par le soleil. Mais pour rejoindre Dieu, l'esprit humain a besoin d'être guidé par le sensible : car, écrit l'Apôtre (Rom 1, 20) : "C'est par le moyen des choses créées qu'apparaît au regard de l'intelligence l'invisible mystère de Dieu." C'est pourquoi le culte divin requiert nécessairement l'usage de réalités corporelles, comme des signes capables d'éveiller en l'âme humaine les actes spirituels par lesquels on s'unit à Dieu. Ainsi la religion a des actes intérieurs qui sont principaux et qui d'eux-mêmes lui appartiennent. Mais elle y ajoute, à titre secondaire, des actes extérieurs ordonnés aux actes intérieurs » (saint Thomas, *Summa II-II*, q. 81, a. 7).

Le fait que le devoir de la prière, ou plus généralement, l'obligation d'adorer la Majesté de Dieu, s'applique à toute créature rationnelle, est accepté par quiconque croit en Dieu et reconnaît sa dépendance par rapport à Lui. Nous recevons ses bienfaits à toute heure du jour : à chaque instant, Il nous donne la vie et l'être. Depuis toujours, tout don parfait vient d'en haut, du Père de la Lumière. Il s'ensuit que le devoir de la louange et du remerciement nous sollicite à toute heure et en tout lieu. Il est vrai que l'individu n'est pas en mesure de soutenir un effort continu et intense, mais malheur au monde si le parfum de la louange et de la prière devait cesser de monter vers Dieu!

L'Église catholique - l'Épouse immaculée de l'Agneau - se charge de ce devoir impérieux et béni. À toute heure du jour et de la nuit, dans le monde entier, Elle bénit et glorifie le Seigneur du ciel et de la terre. La liturgie de l'Église catholique est la continuation de l'intercession et des supplications de Notre-Seigneur pendant les jours de sa vie mortelle. On peut dire sans craindre d'exagérer que, comme la Messe quotidienne est continuation et réactualisation mystique du sacrifice du Calvaire, de même la prière liturgique de l'Église est continuation de la prière que Jésus adressait à son Père céleste alors qu'Il était *pernoctans in oratione Dei*.

L'Église catholique, bien que composée d'être humains fragiles et pécheurs, est vraiment le corps du Christ. Dans l'Église, Jésus-Christ continue de vivre en ce monde, Il souffre, prie et loue le Père qui est dans les cieux. La voix de l'Église est donc la voix de Jésus-Christ. Avec les réserves nécessaires, nous pouvons appliquer à l'office public de l'Église ce que saint Augustin dit du baptême : *Petrus baptizet, hic est qui baptizat; Paulus baptizet, hic est qui baptizat; Judas baptizet, huc est qui baptizat* - Pierre baptise? C'est le Christ qui baptise; Paul baptise? C'est le Christ qui baptise; Judas baptise? C'est le Christ qui baptise » (Traité sur Jean, 6). La prière

liturgique constitue une valeur inestimable précisément parce qu'elle n'est pas une manifestation privée et personnelle de piété, mais un acte accompli au nom, par autorité et délégation de l'Église universelle.

La récitation de l'Office Divin, sous une forme ou sous une autre, concerne le caractère sacerdotal. L'idéal du sacerdoce comporte deux choses : le sacrifice et la prière. Telle était la notion de vie apostolique de saint Pierre, dont nous participons par notre sacerdoce. Il n'est pas juste, dit le Prince des apôtres, que nous passions notre temps à servir à table - que d'autres soient désignés pour ce devoir - *nos vero orationi et ministerio instantes erimus* (*Act.*, 6, 4). Saint Thomas dit que l'Office Divin n'est pas une pratique privée et personnelle de dévotion : *Communis oratio est quæ per ministros Ecclesiæ in persona totius populi Deo offertur* (*Summa II-II*, q. 83, a. 12).

Les religieux non-prêtres ou les vierges consacrées à Dieu, s'ils récitent l'Office Divin quotidiennement, ne le font pas en tant que personnes privées mais comme délégués et représentants de toute l'Église. Dans l'esprit du principal législateur des moines d'Occident, le Divin Office est l'occupation la plus importante des moines, et qui passe avant tout le reste : *Nihil operi Dei præponatur* (Règle de saint Benoît).

L'Office est la prière de l'Église, et il a par conséquent une efficacité semblable à celle des sacrements, puisque le Christ ne peut pas rester sourd aux doux accents de son Épouse. La prière liturgique s'envole au-dessus des nuages et arrive aux oreilles du Père qui est dans les cieux; mais ce ne sont pas nos paroles hésitantes qu'Il écoute, mais la voix forte de son Fils bien-aimé, dans laquelle se fondent nos faibles voix. N'est-ce pas avec le Seigneur que nous nous unissons formellement au début des Heures canoniques? *Domine in unione illius divinæ intentionis, qua ipse in terris laudes Deo persolvisti, has tibi horas persolve* - Seigneur, en m'unissant à ta divine intention, avec laquelle tu élevas sur la terre tes louanges vers Dieu le Père, j'élève ces Heures vers toi dans la louange.

La dignité singulière de la prière publique de l'Église doit susciter notre attention et notre dévotion. Nous prions, nous intercédons, nous adorons et nous louons comme représentants accrédités de l'Église, et notre culte est uni au culte de l'Homme-Dieu. Loin de nous, donc, toute sorte de négligence ou de hâte inconvenante, toute préoccupation vaine et sottises imaginations. Quand nous disons l'Office, dans un chœur prestigieux ou dans une noble cathédrale, ou dans le silence de notre cellule, nous anticipons sur la terre ce qui sera notre occupation éternelle au ciel. *Divina psalmodia est eius hymnodicæ filia quæ canitur assidue ante sedem Dei et Agni*: voilà ce qu'on lit dans la préface du Pape Urbain VIII au Bréviaire que nous utilisons jour après jour. La même notion est noblement exprimée dans

l'hymne pour la Dédicace d'une église :

*Sed illa sedes cœlitum
Semper resultat laudibus,
Deumque trinum et unicum
Jugi canore prædicat :
Illi canentes jungimur
Almæ Sionis æemuli.*

On peut dire de la prière publique de l'Église catholique, toutes proportions gardées, ce que le pieux auteur de l'Imitation de Jésus-Christ dit du Sacrifice de la Messe: le prêtre, avec la récitation dévote de l'Office - fût-ce même dans le wagon d'un train - honore Dieu, réjouit les anges, édifie l'Église, aide les vivants, obtient le repos des défunts et devient participant de toute chose bonne.

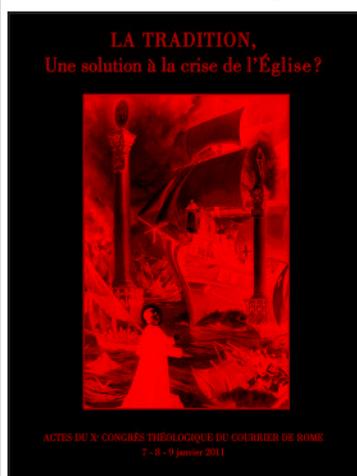
Nous ne sommes pas isolés ni abandonnés à nous-mêmes. Par la grâce, nous sommes les membres vivants d'un organisme vivant, dans lequel nous agissons, nous réagissons, nous sommes influencés de mille façons mystérieuses. Il n'y a pas de doute que la récitation de l'Office Divin deviendra non pas un devoir fatiguant, mais une source de bonheur, si nous l'observons à la lumière de la foi surnaturelle. Déjà au troisième siècle, le grand martyr africain saint Cyprien disait de la prière ecclésiastique: *Publica est nobis et communis oratio, et quando oramus, non pro uno, sed pro toto populo oramus* (saint Cyprien, De Oratione Domini, VIII).

LA FORMATION DE L'OFFICE DIVIN

L'Office Divin est appelé communément Bréviaire. Il ne reste jamais fermé très longtemps - il nous accompagne où que nous allions - et ses pages usées sont les confidentes de nos pensées quotidiennes. Combien de fois nous est-il arrivé, en ouvrant notre livre et en récitant les psaumes ou les prières propres d'un certain jour, de nous souvenir à l'improviste de ce qui nous est arrivé, parfois quelques années plus tôt, précisément en ce jour particulier, de joyeux ou de douloureux? Il est donc du plus grand intérêt pour tout prêtre d'avoir au moins quelques notions générales sur l'origine, la croissance et le développement du Bréviaire jusqu'à sa forme familière actuelle.

Étymologiquement, le terme *Breviarium* signifie registre ou inventaire. C'est dans ce sens qu'il est employé par saint Benoît dans sa Règle, quand il dit *l'Abbas brevem teneat* à l'égard des instruments appartenant au monastère. Au Moyen Âge il signifie tenir une liste de passages évangéliques à lire à l'église au cours de l'année. En général, le *Breviarium* était un peu comme notre *Ordo*, ou même moins, puisque ce n'était qu'une feuille sur laquelle étaient écrites certaines directives pour la célébration des Messes et la psalmodie. C'était une collection complète subdivisée en général en quatre volumes, selon les quatre saisons de l'année, du pensum complet du service de Dieu, distinct du Missel, du Pontifical et du Rituel qui contiennent les textes des Messes, les différents rites des sacrements et ainsi de suite. Déjà Alcuin, vers la fin du VIII^e siècle, utilise le

Les Actes du X^e Congrès du Courrier de Rome (janvier 2011) seront disponibles fin mai.



L'histoire de l'Église nous enseigne qu'elle n'a pas été exempte de nombreuses crises, mais il faut reconnaître que celle que nous subissons actuellement est sans précédent par son ampleur et ses conséquences. Ces crises ont des origines diverses : tantôt ce sont des idées nouvelles - pour ne pas dire des erreurs et des hérésies - qui ont contaminé l'enseignement de l'Église; tantôt c'est le relâchement dans la vie morale où la nature déchue prend le dessus sur la grâce surnaturelle, et le plus souvent ce relâchement moral est la conséquence d'un manque de fermeté doctrinale. Comment l'Église est-elle sortie de ces crises?

Une première constatation s'impose : la restauration demande du temps et souvent beaucoup de temps. Ensuite, une restauration ne se fait pas sans la condamnation de l'erreur et un retour à la saine doctrine. Enfin on peut remarquer que tous les renouveaux dans l'Église furent surtout l'œuvre de saints que le Seigneur a suscités en ces périodes critiques.

Les Actes de ce Congrès n'ont pas d'autre prétention que de faire réfléchir sur ces thèmes si importants pour l'avenir de l'Église. Tout cela peut se résumer en quelques mots : les crises dans l'Église sont l'effet d'un éloignement de la Tradition; la restauration ne se fait que par un retour à une plus grande fidélité à la Tradition.

Parmi les songes prophétiques de Don Bosco, celui appelé « les Trois Blancheurs » ou « les deux colonnes », représenté sur la page de couverture, est célèbre. En voici succinctement le récit :

« J'ai vu une grande bataille sur la mer : le navire de Pierre, piloté par le Pape et escorté de bateaux de moindre importance, devait soutenir l'assaut de beaucoup d'autres bâtiments qui lui livraient bataille. Le vent contraire et la mer agitée semblaient favoriser les ennemis. Mais au milieu de la mer, j'ai vu émerger deux colonnes très hautes : sur la première, une grande Hostie - l'Eucharistie - et sur l'autre (plus basse) une statue de la Vierge Immaculée avec un écriteau : Auxilium christianorum. Le navire du Pape n'avait aucun moyen humain de défense. C'était une sorte de souffle qui provenait de ces deux colonnes, qui défendait le navire et réparait aussitôt tous les dégâts. La bataille se faisait toujours plus furieuse; le Pape cherche à se diriger entre les deux colonnes, au milieu d'une tempête de coups. Tandis que les armes des agresseurs sont en grande partie détruites; s'engage une lutte corps à corps. Une première fois, le pape est gravement blessé, mais ensuite il se relève; puis une seconde fois... et cette fois il meurt tandis que les ennemis exultent. Le nouveau pape, élu immédiatement après, reprend la barre et réussit à atteindre les deux colonnes, y accrochant avec deux chaînes le navire, qui est sauvé, tandis que les bateaux ennemis fuient, se détruisent réciproquement, et coulent. »

Ce rêve laisse troublés plus de 500 jeunes qui étaient réunis, comme tous les soirs, pour écouter don Bosco, au mois de mai 1862. C'est seulement le matin suivant qu'il leur expliqua le sens de ce songe. De graves persécutions et tourments attendent l'Église; il reste deux seuls moyens pour la sauver : « Marie - Aide des chrétiens - et l'Eucharistie ».

Prix 21 € + 3 € de port.

terme *Breviarium* en parlant du Livre des Heures qu'il avait lui-même composé pour l'usage personnel de l'empereur Charlemagne.

Nous ne donnerons que quelques grandes lignes de l'histoire de la formation du Bréviaire. L'observance de formes de prière publique ou liturgique par l'Église est d'origine apostolique. Comme nous le savons, les Hébreux offraient trois sacrifices par jour, c'est-à-dire à l'aube, à mi-journée et en fin d'après-midi ou le soir. Il est également certain que les apôtres et les premiers disciples du Christ ne s'étaient pas détachés, dans les premiers temps, de la synagogue. Au contraire, nous lisons que « d'un seul cœur, ils fréquentaient quotidiennement le Temple », et la seule divergence par rapport à la pratique juive était qu'« ils rompaient le pain à la maison, louant Dieu » (*Act. 2, 46*). Même si les apôtres avaient voulu effectuer un changement radical, il leur aurait été impossible d'improviser une nouvelle forme de culte, complète et indépendante. La Loi ancienne est seulement l'ombre de la Loi nouvelle, néanmoins il parut naturel de maintenir le cadre de la vie religieuse juive, ne serait-ce que pour adoucir la transition de la synagogue à l'Église chrétienne. Le Livre des Actes nous apprend combien l'Église de Jérusalem tenait à demeurer liée aux offices du Temple, aimés depuis toujours.

Les Actes nous montrent aussi saint Pierre et

saint Jean montant au Temple pour prier à la neuvième heure du jour. Au jour de la Pentecôte, nous trouvons le collège apostolique en prière, quand à la troisième heure l'Esprit-Saint descend sous la forme de langues de feu. Et quand saint Pierre eut la vision de la grande nappe attachée par les quatre coins descendant du ciel vers la terre, il était en prière à l'étage supérieur de la maison vers la sixième heure (*Act. 10, 9*).

Ces heures de la prière apostolique correspondent aux heures du sacrifice et de la louange dans le Temple, ainsi qu'aux heures fixes de prière dont les juifs pieux s'étaient fait une règle depuis les jours de leur exil. Pendant les pénibles années passées près des fleuves de Babylone, le rite du sacrifice n'existait pas, raison pour laquelle il fut remplacé par la prière, la lecture des Écritures et le chant des Psaumes. Ces pratiques survécurent après le retour d'exil et furent, par règle, observées pendant tout le temps de la diaspora.

Dans les heures de prière observées par les apôtres, nous trouvons pour ainsi dire le noyau dont sortit cet arbre majestueux et chargé de fruits qu'est la Divine Liturgie, en mesure de produire une moisson riche de fleurs et de fruits très délicieux, pour la gloire de Dieu et le réconfort de l'homme. Matin, midi et soir étaient caractérisés par des célébrations propres

- les autres Heures canoniques étaient une séquence primitive de lamentation.

Dès le commencement, et nécessairement, le culte chrétien comprend deux éléments bien distincts, la fraction du pain ou Sacrifice Eucharistique, et la récitation de prières et de psaumes, que les néo-convertis connaissaient déjà très bien depuis leurs premiers pas dans la foi. Nous avons une idée de la nature de ces prières grâce à un texte célèbre de saint Paul. Écrivant à son bien-aimé Timothée, qu'il avait nommé Évêque de Crète, l'Apôtre lui donne des directives valables non seulement pour lui, mais pour la vie et la pratique de l'Église. Quand les fidèles se réunissent pour prier, il doit y avoir quatre genres de cultes: *Obsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus* - J'exhorte donc, avant toutes choses, à faire des prières, des supplications, des requêtes, des actions de grâces, pour tous les hommes (1 Tim. 2, 1). Il n'est évidemment pas question ici de dévotion privée mais de prière communautaire et de remerciement - en d'autres termes, de célébration liturgique. Les premiers commentateurs ont vu dans cette injonction apostolique les rudiments, au moins, d'une liturgie: *Disciplinæ leges tradidit (Paulus) pro publicis Ecclesiae precibus in Missa et Officio divino*, dit saint Ambroise (in Tim. Cf. Migne P. L. XVII. 466). Saint Augustin, en réalité, cherche à appliquer les quatre termes pauliniens exclusivement aux quatre parties du Sacrifice Eucharistique. Toutefois, dès le premier siècle, le Pape saint Clément I^{er} mentionne une directive apostolique pour les heures de culte. Saint Paul, évidemment, insiste afin que Timothée accomplisse fidèlement dans son église ce qui était déjà habituel ailleurs.

Le Pape saint Clément, dans la lettre à l'Église de Corinthe écrite en l'an 96, distingue clairement le sacrifice eucharistique des autres offices religieux: « Nous devons faire toute chose fidèlement comme le Seigneur nous l'a commandé; que les sacrifices et les saints offices soient offerts aux heures établies et à intervalles réguliers. »

Un peu plus tard, nous trouvons une nouvelle allusion aux pratiques liturgiques des premiers chrétiens, d'autant plus précieuse qu'elle ne fut assurément pas écrite pour faciliter les recherches archéologiques de la postérité. Plin le jeune était gouverneur de la Bithynie au début du II^e siècle, et dans un rapport envoyé à l'empereur Trajan, il parle des assemblées des chrétiens. Il n'a rien à leur reprocher, tout ce qu'il sait d'eux est qu'ils ont l'habitude de se réunir avant le lever du jour: *ante lucem convenire, carmenque Christo quasi Deo canere*. Ensuite ils se retirent pendant la journée « *quibus peractis moram discedendi* - pour se retrouver le soir pour un repas en commun ». C'était l'agape suivie de la Cène eucharistique (Plin, Epist. I. x. 97).

La Didachè prescrit la récitation de la prière

au Seigneur trois fois par jour et à heure fixe. Cette prière correspond au triple sacrifice et au culte que l'on pratiquait au Temple. Les différentes prescriptions de la Didachè nous donnent tous les éléments d'un véritable Office canonique. Nous devons en outre considérer que le sacrifice juif de ma mi-journée et celui du soir s'étaient graduellement unifiés, de sorte qu'il n'y avait au Temple que deux assemblées générales dédiées au sacrifice: l'une le matin et l'autre en fin d'après-midi ou aux premières heures du soir. On continuait de parler de trois sacrifices, mais de la même façon dont nous parlons de Matines et de Laudes comme de deux Offices distincts, qui étaient effectivement distincts et séparés au début, non seulement par le caractère mais aussi par les heures différentes de célébration; mais virtuellement ils forment un unique Office nocturne dans l'Église.

Les écrits de Tertullien sont la plus importante source d'information pour les deux dernières décennies du II^e siècle. Dans son livre sur la prière, il donne pour certain le fait que tous les chrétiens observent des moments de prière établis, le matin et la nuit. Pour le reste du jour, il n'existe aucune règle, toutefois il déclare que « *non erit otiosa extrinsecus observatio etiam horarum quarundam, istarum dico communium quæ diem inter spatia signant, tertia, sexta, nona, quas sollemniores in Scriptura invenire est* ». Nous devons prier non moins de trois fois par jour, nous qui sommes les débiteurs du Père, du Fils et du Saint-Esprit. C'est un devoir distinct de la prière établie qui doit être offerte, sans plus d'insistance, au commencement du jour et de la nuit (De Oratione 23-25).

Dès les tout premiers temps, nous notons aussi une tendance à associer certaines heures de prière avec les mystères de la Rédemption. Dans les *Canones Hippolyti* en effet, nous lisons que les chrétiens doivent prier à la troisième heure, parce que c'est à cette heure que le Sauveur du monde voulut être crucifié pour notre salut. (Une autre explication est que c'est à cette heure que Notre-Seigneur fut condamné par Pilate). On doit prier à la sixième heure parce qu'à cette heure toute la création fut bouleversée par le crime cruel des Juifs; à la neuvième heure parce qu'à cette heure le Christ pria et remit son Esprit entre les mains du Père.

Chacun des siècles suivants ajouta sa contribution pour rendre toujours plus stable et solennelle la prière publique de l'Église. Toutefois, ce n'est qu'en temps de paix pour l'Église, quand finalement elle sortit de l'esclavage et des féroces persécutions des pouvoirs civils, que l'Office Divin put prendre la forme définitive que nous connaissons. Deux faits déterminèrent son développement: la fondation et la diffusion des Ordres religieux et l'observance religieuse des mystères de l'Incarnation, c'est-à-dire l'institution des fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge Marie, des martyrs et aussi des saints qui n'étaient pas des martyrs de la foi.

On peut affirmer sans exagérer que ce furent les *ascete*, ou moines, qui inventèrent l'Office Divin, dont la célébration était leur principale occupation. Ils enrichirent ce qui déjà constituait le devoir quotidien du clergé et aussi des laïcs. Comme le remarque Thomassin: « La sainte discipline du monachisme jette une lumière importante sur ce que je dirai à l'égard des offices ecclésiastiques: *quod enim a Matre acceperant, non sine fenore filii reddidere*. Les moines commencèrent comme disciples de l'Église, mais des disciples tels que l'Église considéra comme un avantage et un honneur de suivre leurs pas » (Vet. et Nov. Eccl. Discipl. p. I, c. 2).

On retire une idée claire des éléments constitutifs de l'Office Divin après la reconnaissance civile de l'Église, en étudiant la célèbre *Peregrinatio di Eteria*. Cette noble et entreprenante femme gallo-romaine témoigna de la célébration de la liturgie dans la Ville sainte vers la fin du IV^e siècle. « Chaque matin, raconte-t-elle, avant le chant du coq, sont ouvertes les portes de l'église de la Résurrection, où descendent non seulement les moines et les religieuses, mais aussi des hommes et des femmes qui désirent veiller avec eux. Depuis cette heure jusqu'à l'aube, on récite des hymnes et des psaumes, des répons et des antiennes. Après chaque psaume on lit une prière... Dès qu'apparaît la lumière du jour, ils commencent à réciter les psaumes de Matines et de Laudes. » Terce, Sixte et None sont aussi observées. « À la dixième heure, que nous appelons *Lucernarium*, la foule se réunit encore dans l'Anastasis, on allume toutes les lampes et les bougies et on crée une grande splendeur; après quoi on chante les psaumes des Vêpres: *dicuntur psalmi lucernares, sed et Antiphonæ diutius* »; l'Office des Vêpres était donc plus long que l'Office de Terce, de Sixte et de None. En outre, les psaumes chantés étaient déjà entrés dans l'usage commun ou approuvés par la loi ecclésiastique.

Dans les écrits des Pères du IV^e et du V^e siècle, nous trouvons de nombreuses allusions aux Offices, tant nocturnes que diurnes. Les prêtres et les moines n'étaient pas les seuls à les célébrer, les fidèles laïcs aussi y participaient, et les plus fervents d'entre eux assistaient aussi toujours à la psalmodie nocturne. La veillée pascale était universellement observée. Les veillées des martyrs aussi étaient fréquentées, mais on accordait une mesure de liberté à l'égard de celles-ci (Cf. Saint Jérôme contra Vigilantium). Le même saint Jérôme recommande à Læta d'amener sa petite fille avec elle, bien qu'elle soit en bas âge, chaque fois qu'elle participe aux Offices nocturnes des grandes fêtes. Saint Jérôme parle des Heures de Terce, Sixte, None, Vêpres, minuit et Matines.

Jusqu'au V^e siècle, l'Office Divin était encore dans un état de fluidité, avec beaucoup de variété et d'incertitude. Il fallait un grand maître pour coordonner les différents éléments de la

liturgie et en faire un ensemble harmonieux. Pour cela, Dieu a donné à son Église ce merveilleux liturgiste que fut saint Benoît, le patriarche du monachisme occidental, qui fit pour l'Église latine ce que le roi David avait fait pour les services du Temple: *dedit in celebrationibus decus et ornavit tempora usque ad consummationem vitae, ut laudarent nomen sanctum Domini, et amplificarent mane Dei sanctitatem* - aux célébrations il donna de la dignité et mit de l'ordre aux temps solennels jusqu'à la fin de sa vie, afin qu'ils louent le saint nom de Dieu et qu'ils magnifient la sainteté de Dieu chaque matin (*Eccl. 47, 12-14, Vulgate*).

Saint Benoît légiféra seulement pour ses moines. Dans son humilité, il va même jusqu'à suggérer que si son organisation de l'Office Divin ne plaît pas, on doit se sentir libre de la changer ou de l'améliorer. Au contraire, l'Église a non seulement maintenu son œuvre, mais tous les historiens s'accordent pour affirmer que l'Église catholique a adopté la disposition de saint Benoît comme modèle de l'organisation finale de la liturgie. « Sur l'organisation exacte des Offices, la distribution des psaumes, antiennes et répons (...) il y a eu une grande variété dans les différentes églises (...) les Conciles provinciaux ont tenté d'apporter une uniformité, et quand celle-ci fut finalement atteinte, ce fut sous l'inspiration de la Règle bénédictine, en particulier par l'influence et la pratique des monastères de Rome, ces grandes abbayes regroupées autour des basiliques du Latran, du Vatican, de Sainte Marie Majeure, qui graduellement devinrent des Chapitres, d'abord réguliers, puis séculiers » (Duchesne, *Origines du culte chrétien*).

Avant toute chose, le dessein de saint Benoît fut d'ordonner la distribution des psaumes de façon à ce que le psautier tout entier puisse être récité au cours d'une semaine. Les Écritures devaient elles aussi être lues complètement chaque année, de même que les homélies ou commentaires *quæ at nominatissimis, et orthodoxis, et catholicis patribus factæ sunt* (Regula, c. 9). L'Office nocturne consiste en au moins douze psaumes, et douze autres sont réservés pour les Heures du jour, trois pour chacune d'elles. Le Lucernaire est divisé en deux Offices, respectivement appelés Vêpres et Complies. Chaque Heure commence par l'invocation si chère aux saints anciens des déserts orientaux: *Deus in adiutorium meum intende*. Saint Benoît donne aussi l'hospitalité à des hymnes métriques - l'*Ambrosianus*, comme il appelle la nouvelle composition. De cela, nous remarquons que le grand législateur puisa autant de Milan que de Rome. Mais son modèle est toujours la grande Église romaine (*sicut psallit Ecclesia romana*) (Regula, c. 13).

Lorsque la dernière fondation de saint Benoît, l'abbaye du Mont-Cassin, fut détruite par les Lombards, ses moines cherchèrent un nouveau siège et le trouvèrent près du Latran. Dans le même temps, de nouveaux monastères bénédictins étaient construits dans le voisinage

immédiat des autres basiliques, et les moines y chantaient le Divin Office jour et nuit. Ainsi, l'organisation de l'Office mise en place par saint Benoît acquit de plus en plus d'importance et d'influence. Nous devons à ce grand saint la disposition définitive de la divine psalmodie qui fut accueillie à partir de la moitié du VI^e siècle, non seulement à Subiaco et au Mont-Cassin, mais au cœur même de la chrétienté.

On peut se demander: « Saint Benoît a-t-il organisé la psalmodie ex novo, ou bien a-t-il fondé sa disciplina psallendi sur ce qui était en usage à Rome? » La réponse semblerait être que Rome, ou peut-être plus exactement le Mont-Cassin et Rome s'influençaient réciproquement. Un écrivain du VIII^e siècle, ou probablement de la moitié du VII^e siècle, affirme que le cursus de saint Benoît ressemble beaucoup aux séquences des liturgies romaines: « *Est et alius cursus, beati Benedicti, quem singulariter pauco discordantem a cursu Romano in sua Regula reperies scriptum.* » (Cf. Dict. d'archéol. chrét. Bréviaire, p. 1307.)

DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND À SAINT PIE X

Comme nous l'avons vu, nous trouvons à partir de la moitié du VI^e siècle une distribution définie et ordonnée des heures de la Prière liturgique. Tout ce qui jusque-là était trop vague ou excessif avait été résolu ou modéré par saint Benoît, dont la Règle cristallise les meilleures traditions de l'Église. Cela ne correspondrait pas à la réalité d'imaginer que ce grand homme aurait inventé, sic et simpliciter, la structure extrêmement symétrique des Offices qui ont enrichi le monde. Il parle en effet à plusieurs reprises d'antiennes, hymnes, répons, collectes, comme s'il s'agissait de choses connues de tous et déjà en usage constant partout. Sa disposition n'est qu'une adaptation de ce dont il avait été témoin à Rome. Quand les moines du Mont-Cassin se transférèrent dans le voisinage de la Basilique du Latran, il n'est pas pensable qu'ils aient essayé ou aient été autorisés à réciter un Office totalement différent de celui récité par le clergé attaché à la Basilique, puisqu'il ne fait aucun doute que les moines célébraient l'Office à l'intérieur du Latran. Il y avait un texte unique à l'Office, et celui-ci était autant romain que bénédictin, avec des différences presque négligeables entre eux (Cf. Dom S. Baumer, *Geschichte des Breviers*, chap. III).

Avec le pontificat de saint Grégoire le Grand, on arrive à une période d'une très grande importance pour la liturgie, qui durera longtemps. Ce grand pape avait été moine et Abbé de l'un des monastères bénédictins de Rome. Il était par conséquent très familier de l'ordre de l'Office Divin établi par saint Benoît. Après son accession au siège de Pierre en 590, l'une de ses premières entreprises fut de régler, avec la plénitude de l'autorité apostolique dont il était revêtu, les différentes célébrations cultuelles de l'Église. Toute la tradition chrétienne postérieure considère à juste titre saint Grégoire comme le père et fondateur de la

liturgie romaine. Il n'a rien inventé - une liturgie existait déjà - mais il fallait fixer avec autorité les principaux éléments du culte ecclésial, tant dans le contenu que dans la forme. Tel fut l'apport spécifique de saint Grégoire pour la formation de la liturgie. Son biographe nous révèle que l'œuvre fut réalisée par le Pontife, *multa subtrahens, pauca convertens, nonnulla vero superadjiciens* (Vie de saint Grégoire, Migne, P. L. LXXV. 94). Saint Pie V rend hommage aux réformes liturgiques de saint Grégoire en déclarant que le Bréviaire Romain est « *divini Officii formula pie olim ac sapienter a summis Pontificibus, præsertim Gelasio et Gregorio primis, constituta* ». Du bréviaire bénédictin, Walafrid Strabo dit qu'il est « *vicina auctoritati Romanæ, et quia Beatus Gregorius vitam egregii Patris Benedicti describens, Regulam ab eo conscriptam, in qua idem Officium habetur, collaudans, sua auctoritate statutis ejus favere videtur* » (De reb. eccl. 25).

L'Office romain, grâce aux voyages apostoliques des missionnaires bénédictins, se répandit graduellement dans toute l'Europe, à l'exception de la Gaule, où d'autres usages étaient établis depuis longtemps. Mais en l'an 805, Charlemagne publia un édit impérial par lequel il obligeait toutes les églises de l'empire à adopter les rites et les chants de l'Église romaine.

Un peu sommairement, on peut dire que l'Office Divin qui était célébré dans les grandes Basiliques romaines du temps de saint Grégoire le Grand, est identique, au moins dans ses grandes lignes, à l'Office que nous récitons aujourd'hui. Il y a toutefois de nombreuses et importantes différences: les psaumes, tout d'abord, étaient souvent chantés avec une antienne, laquelle n'était pas seulement chantée ou récitée avant d'entonner le psaume, mais était répétée à chaque strophe, comme c'est le cas aujourd'hui pour l'Invitatoire de Matines. Les leçons ou lectures, qu'elles soient tirées des saintes Écritures ou des homélies des Pères de l'Église, étaient très longues, car on devait lire toute la Bible au cours de l'année. Les légendes des saints étaient elles aussi d'une longueur notable. Un nombre énorme de livres manuscrits était nécessaire pour célébrer la liturgie de façon adéquate, et la mémoire elle aussi était mise à rude épreuve. Saint Benoît tenait pour acquis que tous ses moines connaissaient tout le psautier par cœur, et ceux dont ce n'était pas le cas avaient l'obligation d'apprendre les psaumes dans l'intervalle entre l'Office nocturne et les Laudes.

Il est clair que les premiers rédacteurs de l'Office Divin avaient une seule chose à l'esprit: qu'il soit récité en commun par une assemblée nombreuse de clercs et de moines, sous la présidence de l'Évêque ou de l'Abbé. Nous devons nous souvenir qu'aux premiers siècles de notre ère, le monde civilisé n'était pas peuplé de façon aussi dense qu'aujourd'hui. Il n'y avait pas de clergé dans les paroisses rurales, mais toute ville ou tout village d'une certaine importance avait son Évêque, qui vivait

en communauté avec son clergé, et le peuple qui vivait dans les campagnes était évangélisé à partir de ce centre commun. Quand l'Évêque s'éloignait de son siège épiscopal pour administrer les sacrements ou pour rendre honneur à quelque saint local, il était accompagné par son clergé, avec lequel il récitait les heures canoniques, comme cela se passait dans son église Cathédrale. Le dimanche et lors des fêtes annuelles, toute la population des bourgs et des villages alentour se pressait au siège épiscopal ou en tout autre lieu où l'Évêque avait installé sa Cathèdre provisoire. Ceci en raison d'un décret de saint Grégoire le Grand qui interdisait aux Évêques d'installer leur siège dans les églises monastiques, pour ne pas déranger les moines par une affluence excessive de fidèles. Toute la vie religieuse et civique gravitait donc autour de la ville épiscopale et de l'église Cathédrale.

Ce système social pouvait bien fonctionner tant que la population se maintenait à un niveau relativement bas. En ces temps, les diocèses étaient très petits et les gens des campagnes, pour des raisons de sécurité à cause des temps calamiteux, étaient obligés d'habiter à côté d'un centre important. L'Europe changea profondément au cours du XII^e et du XIII^e siècle. Les conditions économiques différentes nécessitèrent la création d'un clergé paroissial. Le prêtre en charge d'âmes ne pouvait plus vivre comme membre d'une communauté, mais il devait résider avec ses ouailles dans les villages ou dans les bourgs. La célébration solennelle et publique de l'Office Divin n'était plus possible, excepté peut-être en certains jours de l'année, à l'occasion de fêtes qui entraînaient un grand rassemblement de prêtres et de laïcs. Il était nécessaire d'adapter l'Office choral aux nouvelles conditions, de façon à rendre possible sa récitation privée même pour un curé de campagne très occupé et vivant loin de l'église Cathédrale.

C'est à cette époque qu'apparurent les Ordres mendiants. Ils se répandirent rapidement dans toute l'Europe précisément parce que leur vocation et leur finalité s'adaptaient brillamment aux nouvelles exigences de la société, c'est-à-dire la prédication de l'Évangile de lieu en lieu. Le moine résidant dans un monastère consacrait le meilleur de son temps et de son énergie à l'occupation principale de sa vie - l'Opus Dei. Le frère, quant à lui, et pour la même raison que le curé séculier, n'avait pas besoin des nombreux livres en usage dans le chœur monastique ou celui de la cathédrale, mais un petit livre qu'il puisse emporter avec lui dans ses divers déplacements. C'est alors qu'apparaissent pour la première fois les Bréviaires, plus ou moins sous la forme que nous leur connaissons aujourd'hui. « *Breviaria sua in quibus possint horas suas legere, quando sunt in itinere* », dit un Concile de Trèves en 1227.

Par ordre du Pape Grégoire IX, le ministre général des frères mineurs, Aymon, composa

une réduction des Offices canoniques - c'est-à-dire le Bréviaire - que le Pape Nicolas III (1277-1280) imposa aux basiliques romaines. Progressivement, les anciens et longs Offices furent remplacés par le nouveau Bréviaire, au point que même les moines suivirent la même tendance à des Offices raccourcis. Toutefois, les Basiliques romaines, et en particulier celle du Latran, conservèrent tenacement les anciennes formes. Pour cette raison, le Pape Grégoire IX (1370-1378), un siècle plus tard, décréta que la Basilique du Latran, pour une juste harmonie entre la tête et les membres, chanterait jour et nuit les Offices *juxta rubricam, ordinem, sive morem sanctæ romanæ Ecclesiæ, su capellæ Domini nostri Papæ*. Ce décret est important, dans la mesure où, pour la première fois dans l'histoire, est établi le principe que l'*Ordo Curie o Capellæ Papalis* doit être considéré *mos Sanctæ Romanæ Ecclesiæ* et le modèle à imiter pour les autres églises (Cf. Baeumer, Brevier, p. 321).

Malgré ce décret, les Églises particulières, de même que les Ordres religieux, maintinrent leurs propres traditions. L'Office de la Capella Papalis n'avait pas été imposé à l'Église universelle, si bien que la porte resta ouverte pour d'autres changements et innovations. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la liberté de jeu accordée aux goûts les plus différents ait produit une grande variété d'Offices et bréviaires.

Quand se réunit le Concile de Trente, une des questions que les Pères avaient l'intention d'aborder était celle de la réforme du Bréviaire. Mais le sujet ne fut mis en discussion qu'au moment de la clôture de cette importante assemblée. On nomma une commission pour étudier toute la question de l'uniformité dans la célébration des Offices Divins. Le fruit de ces travaux fut le nouveau Bréviaire publié par saint Pie V et rendu obligatoire par la Bulle *Quod a nobis* du 9 juillet 1568.

Ce bréviaire nous est à tous familier, puisqu'il fut remis entre nos mains le jour de notre ordination au sous-diaconat. Il n'a pas connu de modification substantielle de 1568 jusqu'au pontificat de saint Pie X. La Bulle de saint Pie V avait aboli tous les bréviaires locaux n'ayant pas une ancienneté d'au moins deux cents ans. Furent également supprimées de très nombreuses fêtes de saints et des Octaves, pour assurer une récitation plus régulière de l'Office ferial. À part les fêtes de Notre-Seigneur, le nouveau Bréviaire comptait seulement soixante fêtes doubles, environ trente ou quarante fêtes semi-doubles, et trente-trois fêtes simples. L'Office ferial était ainsi célébré environ deux cents jours par an. Mais les successeurs immédiats de ce grand Pape dominicain rétablirent de nombreuses fêtes qu'il avait supprimées, provoquant ainsi de nouveaux déplacements des fêtes. Pendant le pontificat d'Urbain VIII, de nombreuses hymnes du Bréviaire furent modifiées - malgré la vénérable ancienneté d'une grande partie d'entre elles - sous prétexte de corriger leur

métrique ou leur latinité défectueuse. Nous aurons d'autres choses à dire sur ces corrections lorsque nous parlerons des hymnes du Bréviaire.

La dernière - et à notre avis la plus intéressante - variation ou innovation dans la psalmodie sacrée a été réalisée par ce grand et saint Pontife que fut Pie X. Jusqu'à son pontificat, et en particulier pensant le règne de son illustre prédécesseur Léon XIII, le nombre de fêtes des saints avait considérablement augmenté. Même l'Office dominical devait laisser la place aux saints, au point qu'il était devenu rare de réciter un Office du dimanche, sauf pendant les temps de l'Avent, de la Septuagésime et du Carême. La conséquence la plus évidente de la fréquence de célébration des saints était la continuelle répétition des mêmes psaumes. Certains étaient récités presque tous les jours, d'autres n'étaient jamais entendus dans le chœur et restaient relativement inconnus pour la plupart des ceux qui étaient tenus de dire l'Office. En outre, le clergé était fondé à se plaindre, dans la mesure où les Offices les plus longs - dans le cas où étaient dits les Offices du dimanche - coïncidaient avec ces jours, quand les devoirs paroissiaux exigeaient de sa part davantage de temps et d'énergie.

Il était ainsi devenu impératif de revenir aux formes de prière liturgique plus anciennes, plus simples et plus brèves. Mais le changement devait être fait avec sagesse, afin que l'honneur dû aux saints ne souffrît pas de diminution, et que l'Office de la férie redevenne normal. C'est sous les yeux de tous que cet idéal a été heureusement réalisé. L'Octave de Noël constituait un précédent évident qui devait être suivi à plus large échelle. Ainsi nous unissons à présent le cultus des saints, que nous ne connaissions pas bien, aux richesses déployées devant nous dans les Offices dominicaux et ferials. En outre, l'effort d'assurer une récitation intégrale du psautier au cours de chaque semaine a été réalisé avec succès, ce qui, loin de constituer un poids quotidien supplémentaire pour le prêtre, l'a au contraire soulagé d'un devoir qui était parfois supérieur à ses forces.

Après ces détails préliminaires sommaires, nous étudierons chaque partie constitutive du Bréviaire. C'est une étude indispensable à tout prêtre. Plus nous nous efforçons de comprendre ce livre glorieux, plus nous nous rendons compte de la vérité des paroles écrites par le Pape saint Célestin I^{er} (...432) aux Évêques de Gaule, il y a plus de quatorze siècles: *Orationum sacerdotalium sacramenta respiciamus, quae ab Apostolis tradita in toto mundo atque in omni Ecclesia Catholica uniformiter celebrantur, ut legem credendi statuatur lex supplicandi* (Cf. Denzinger, Enchiridion).

L'HEURE LA PLUS IMPORTANTE :

LES MATINES

L'Office de Matines constitue la partie la plus

étendue et de loin la plus importante du culte liturgique. Comme l'indique le terme lui-même, Matines – *Matutinum* – désignait à l'origine l'Office qui était récité à l'aube, et que nous appelons aujourd'hui « Laudes ». Son nom primitif était *Vigiliae* – « Veille ». Les premiers chrétiens en général, et le clergé et les moines en particulier, avaient coutume de sanctifier les heures silencieuses de la nuit par la louange solennelle et communautaire de Dieu. Il semble qu'il y avait plusieurs réunions nocturnes, et que les assemblées des fidèles correspondaient aux veilles des sentinelles de l'armée romaine. D'où la désignation de « Nocturne » ou « Veille ». Il est certainement impossible de prouver de façon catégorique que c'était toujours le même groupe de personnes qui se réunissaient à l'église à trois moments différents, toutes les nuits. Si c'était le cas, ces personnes n'auraient jamais eu un moment de repos dans la vie quotidienne. Mais il ne fait aucun doute que la pratique de se lever à peu près au milieu de la nuit pour prier est aussi ancienne que l'Église elle-même.

La prière pendant les heures des ténèbres et du silence a toujours été une des pratiques préférées des saints de tout temps. Un écrivain sacré de l'Ancien Testament nous dit que telle était sa pratique: *media nocte surgebam ad confitendum tibi* – Dans le cœur de la nuit je me lève pour te rendre grâce (Psaume 119, 62). Les ministres du Temple ont l'obligation de louer le Seigneur dans les veilles nocturnes: *Qui stans in domo Domini: in atriis Dei nostri; In noctibus extollite manus vestras in sancta: et benedicite Dominum!* – Vous qui êtes dans la maison du Seigneur pendant la nuit, levez les mains vers le sanctuaire et bénissez le Seigneur! (Psaume 134, 2). En outre, le Seigneur Jésus nous avertit et nous exhorte à veiller pendant les heures nocturnes, parce que nous ne connaissons pas l'heure de Sa venue: « Veillez donc, car vous ne savez quand reviendra le maître de la maison, si ce sera le soir, ou au milieu de la nuit, ou au chant du coq, ou le matin (Mc. 13, 35).

Tous les fidèles, comme un seul corps, avaient coutume d'observer par règle les grandes Vigiles qui précédaient les fêtes de Pâques et de Pentecôte et, probablement, des principales solennités, comme l'Épiphanie. Quoi qu'il en soit, il y avait déjà au V^e siècle un rassemblement unique pour la prière et la louange, à peu près au milieu de la nuit. Cet Office nocturne – ce qui est l'appellation appropriée – était aussitôt suivi des Laudes, du moins pendant les mois d'été.

La Règle de saint Benoît est un miroir fidèle de ce qui constituait la pratique tant des clercs que des moines dans la seconde moitié du V^e siècle. Le Patriarche du monachisme occidental établit que pendant les mois d'hiver, quand les nuits sont plus longues, les moines se lèvent vers la huitième heure de la nuit: *ut modice amplius de media nocte pausetur*. Les Laudes sont séparées de l'Office nocturne par

un intervalle assez long, pendant lequel les moines ne doivent pas retourner se reposer, mais s'adonner à l'oraison personnelle et à l'étude des psaumes. À chaque époque de l'année, les Laudes doivent être dites à l'aurore. C'est pourquoi, pendant les nuits d'été plus courtes, il y a un intervalle assez bref entre l'Office nocturne et les Matines, appelées aujourd'hui Laudes: « *parvissimo intervallo custodito, mox Matutini, qui incipiente luce agendi sunt, subsequantur* » (Regula, c. 8).

Les premiers Pères de l'Église sont très expressifs dans la louange de la prière nocturne: « Plus efficacement que le feu qui brûle la rouille du fer, ma prière de la nuit consume la rouille de nos péchés: dans les heures nocturnes nos âmes sont rafraîchies par la rosée céleste comme les plantes, et ce qui est desséché par la chaleur du jour est rafraîchi pendant la nuit » (Saint Jean Chrysostome, Hom. XXVI, in Act. Ap.). Même les philosophes païens comprenaient la valeur spirituelle des veilles. Chez Homère, il est demandé à l'un des héros grecs de devenir chef du peuple sans dormir la nuit, car cela n'est pas convenable pour celui qui est appelé à veiller sur le bien-être de tant de gens (Iliade, Livre II).

Effectivement, les heures silencieuses de la nuit sont particulièrement propices à la pensée silencieuse et à la réflexion profonde. C'est quand nous nous libérons des préoccupations pressantes du jour, quand la lumière éblouissante de ce monde n'aveugle plus nos yeux, que nous commençons à comprendre l'authentique valeur de la vie et à déchiffrer ses nombreuses énigmes. C'était l'expérience du prophète royal: « Je songe aux jours passés, je me rappelle les années d'autrefois. La nuit je médite au-dedans de mon cœur, et dans la réflexion mon esprit s'interroge (Psaume 76, 6-7).

Nous savons que l'oraison nocturne était une pratique normale pour les apôtres. Quand Paul et Silas furent jetés en prison à Philippes, ils se mirent à prier au cœur de la nuit: *Media autem nocte, Paulus et Silas orantes, laudabant Deum* – Vers minuit, Paul et Silas, en prière, chantaient des hymnes à Dieu » (Act. 16, 25). L'épisode est rappelé par l'hymne de Matines du mercredi:

*Mentes manusque tollimus,
Propheta sicut noctibus
Nobis gerendum præcipit,
Paulusque gestis censuit.*

Bien que nous ne fassions plus de veillées solennelles et que nous récitions les Matines à des heures plus commodes, l'Office nocturne conserve toujours ses caractéristiques particulières. Et la principale est qu'il stimule l'esprit à une réflexion sérieuse. Ses éléments les plus importants sont les psaumes, les lectures sélectionnées parmi les saintes Écritures, les homélies des Pères, les vies des saints et des martyrs de Dieu. Hymnes, répons, antiennes et versets se mêlent aux psaumes et

aux lectures pour donner plus de mouvement et un élément supplémentaire de variété.

LA PSALMODIE

Étant donné que les psaumes constituent une part si considérable de l'Office Divin, il n'est pas hors de propos de faire certaines considérations et de donner quelques suggestions pour une appréciation et une compréhension plus profonde de ces chants sublimes dont nous savons qu'ils sont réellement inspirés, non seulement au sens large comme lorsque l'on dit qu'une poésie est si belle qu'elle est inspirée, mais au sens où les psaumes ont été composés par motion et impulsion directe du Saint-Esprit, « car jamais aucune prophétie n'a été proférée par l'effet d'une volonté humaine. C'est poussés par l'Esprit-Saint que des hommes ont parlé de la part de Dieu » (2 Pierre 1, 21).

Il est indéniable que les psaumes sont souvent obscurs et qu'ils ne révèlent pas facilement leur sens caché; l'étude et la réflexion sont indispensables si l'on veut pénétrer le sens mystique des chants de Sion. De nombreux psaumes sont directement prophétiques, faisant allusion aux mystères de l'Incarnation, aux souffrances et à la gloire du Messie. En eux et grâce à eux, nous écoutons la voix du Christ lui-même, car le psaume parle souvent au nom du divin descendant de David. Saint Augustin, expliquant le psaume 63, parle ainsi à ses fidèles: « Les psaumes que nous chantons furent composés sous la dictée de l'Esprit-Saint, avant que le Christ ne naquît de la Vierge Marie: tout ce que nous lisons ou voyons maintenant fut annoncé par ces prophètes [...] Le psaume 63 parle en la personne de Notre Seigneur Jésus-Christ, le Chef et les membres. Il est notre Chef, né de Marie, qui souffrit, fut enseveli, ressuscita, monta au ciel, et intercède maintenant auprès du Père en notre faveur. » Nous écoutons le psaume, et dans celui-ci nous entendons le Christ qui nous parle: « *audiamus psalmum, et in eo Christum loquentem audiamus* » (Enarrat. In Ps. 63).

Les psaumes sont doublement sacrés, en tant que rendus par Jésus-Christ véhicules de son culte envers le Père céleste. Ils devinrent expression des sentiments de soumission, d'adoration et d'amour dont son Cœur divin était plein. Il les connaissait par cœur et les gardait dans son esprit. Il les chantait avec ses disciples. Avant de commencer son ministère public, pendant les longues années de silence, de solitude et de travail, combien de fois a-t-il uni sa voix à la douce voix de Marie, sa Mère, à la voix virile de son père adoptif, lorsque ces trois personnes très saintes s'asseyaient ensemble à la fin du jour après les heures de fatigue, et qu'elles pouvaient enfin converser entre elles! Depuis la création du monde, jamais des accents semblables ne s'étaient élevés vers le Ciel. Les chérubins et les séraphins auraient bien pu suspendre leur éternel Sanctus, Sanctus, Sanctus autour du trône de Dieu, pour écouter ces ineffables mélodies qui s'élevaient de notre

terre de péché. Le fait que la très noble intelligence de notre très sainte Mère ait été plongée dans la connaissance des saintes Écritures et des psaumes est très clairement démontré par sa contribution personnelle au chant quotidien de l'Église. Le Magnificat contient en effet la quintessence des saintes Écritures, et ne pouvait être chanté que par quelqu'un qui s'était longuement nourri de la Parole de Dieu, au point que chacune de ses pensées revêtit spontanément la phraséologie du Livre inspiré.

Il n'existe aucune hymne, aucune prière, aucun auteur qui tienne la comparaison avec les psaumes. Le psautier constitue un héritage inestimable, accru par son ancienneté et enrichi par tous ceux qui l'ont utilisé avant de nous le transmettre. Ces mêmes paroles que nous avons sur les lèvres chaque jour et presque chaque heure furent prononcées par les lèvres des saints de l'Ancienne et de la Nouvelle Loi. Ces cantiques résonnaient dans les pièces du Temple de Salomon, et résonnaient dans les rues étroites de Jérusalem. Ils furent chantés dans les profondeurs des entrailles de la terre, dans les sépulcres des morts, dans les catacombes de Rome, pendant les trois longs siècles de persécution. Puis ils résonnèrent sous les toits des basiliques impériales, et ensuite dans les longues nefes et sous les voûtes sculptées des majestueuses cathédrales et des somptueuses églises abbatiales des ères de la foi. Dans la plus épaisse forêt de l'Afrique centrale, ils réconfortent le missionnaire exilé; comme un écho de leur maison et le souvenir des jours de jeunesse, ils réjouissent la solitude des apôtres qui stationnent dans une île perdue de l'Océan Pacifique.

Quel que soit notre état intérieur, quel que soit le besoin du moment et la difficulté de l'heure, les paroles des psaumes seront toujours adaptées aux dispositions de notre âme, s'adaptant, comme la manne antique, au goût de chacun: *paratum panem de caelo (...) omne delectamentum in se habentem, et omnis saporis suavitatem (...) deserviens uniuscujusque voluntati, ad quod quisque volebat, convertebatur* (Sap. 16, 20-21).

La meilleure méthode pour réciter les psaumes est de s'identifier le plus possible aux sentiments qu'ils expriment, d'après les célèbres paroles de saint Augustin: « *Si orat psalmus, orate; et si gemit, gemite; et si gratulatur, gaudete; et si sperat, sperate et si timet, timete; omnia enim quae hic conscripta sunt, speculum nostrum sunt* » - Si le psaume prie, priez; s'il gémit, gémissiez, s'il remercie, réjouissez-vous; s'il espère, espérez; et s'il craint, craignez. Parce que toutes les choses qui ont été écrites ici sont notre miroir » (Enarr. In Ps. 30, sermo III).

Que nos âmes soient comme une barque qui fend joyeusement les vagues, poussée doucement ça et là par leur mouvement; laissons-nous transporter par le courant doux et

puissant du chant divin. Ou, avec une autre métaphore, laissons chaque psaume et même chaque verset être pour nous ce que la vague est pour un habile nageur: au lieu d'épuiser son énergie dans une vaine tentative d'en dominer le flux, il accepte d'être soulevé et abaissé et ainsi, calmement bercé, il rejoint le rivage. Verset après verset, notre âme est élevée vers Dieu dans des transports d'adoration et d'amour, et de nouveau elle s'abaisse dans les profondeurs de la connaissance de soi et de la sincère humilité qui naissent de l'authentique introspection.

Et chaque fois, sans fatigue et presque spontanément, nous nous sentirons pour ainsi dire transportés vers le large de la mer de grandeur de Dieu, dans cet océan auquel saint Augustin compare les saintes Écritures dans une phrase d'une beauté incomparable: « *Mira profunditas eloquiorum tuorum, quorum ecce ante nos superficies blandiens parvulis; sed mira profunditas, Deus meus, mira profunditas! Horror est intendere in eam; horror honoris, et tremor amoris* » - Étonnante profondeur de vos Écritures! Leur surface semble nous sourire, comme à des petits enfants; mais quelle profondeur, ô mon Dieu! Insondable profondeur! À la considérer, je me sens un vertige d'effroi, effroi de respect, tremblement d'amour! (Confessions, livre XII, chap. 14).

Mais pour que la psalmodie produise en nous ces fruits si désirables, elle doit être, tout d'abord, intelligente - psallite sapienter! Et la compréhension ne peut jaillir que de l'étude et de l'attention. Les psaumes ont une signification littérale, mystique et allégorique. Certains Pères de l'Église ont insisté sur les explications allégoriques, excluant presque le sens le plus évident. Dans les très belles Enarrationes de saint Augustin, nous trouvons beaucoup d'explications de ce type.

Nous devons surtout nous garder d'une excessive interprétation « accommodée » du texte sacré, qui trop souvent fait violence à la Parole inspirée de Dieu. Un certain prédicateur, voulant exciter la dévotion de ses fidèles envers le Sacré-Cœur, choisit comme thème de réflexion ces paroles du psaume 64, 8: « *Accedet homo ad cor altum et exaltabitur Deus* », appliquant *cor altum* au Cœur divin, alors qu'en réalité le cœur profond [au sens d'obscur: abîme] dont on parle ici est le cœur du pécheur. Il y a aussi le verset 27 du psaume XVIII: « *Sancto sanctus eris, et cum viro innocente innocens eris et cum perverso perverteris* » - Avec l'homme pur, vous vous montrez pur, mais avec l'homme retors, vous jouez d'astuce ». C'est un verset cher aux missionnaires et aux prédicateurs de retraites, qui le citent pour montrer les effets sur notre comportement des compagnies que nous fréquentons. Malheureusement pour eux, le texte signifie que Dieu est bon avec les justes et sévère avec les mauvais. On retire bien peu de profit de ces adaptations fantaisistes qui parfois semblent presque une insulte au texte sacré.

D'un autre côté, il n'est pas non plus nécessaire de s'efforcer avec acharnement de saisir la signification de chaque verset qui nous vient, pour ainsi dire, à l'esprit: « *Non scrupulosius singula dicta psalmistae attribuantur Christo, vel Ecclesiae, sine animae fideli; sed paulo generalius res rebus potius attribuantur* », enseigne le saint docteur Thomas.

Si l'on veut célébrer l'Office avec les bonnes dispositions, de façon à en tirer le plus grand profit spirituel, il faut faire une préparation préliminaire - sinon longue, du moins intense: « Avant la prière, prépare ton âme, et ne sois pas comme un homme qui tente Dieu » (Eccl. 18, 23). La pieuse récitation de la prière *Aperi Domine* est très efficace: par elle nous renonçons et rejetons, avant d'entrer en prière, toute pensée vaine et oiseuse et, en même temps, nous nous unissons à l'oraison et à la louange avec laquelle le Fils de Dieu s'offrait au Père céleste pendant les jours - et les nuits - de sa vie mortelle.

Il est également très recommandable d'avoir des intentions particulières pour chaque heure du Divin Office: prier pour demander certaines grâces dont nous avons besoin, ou offrir l'Office pour quelqu'un pour qui nous souhaitons prier; sans jamais oublier, de toute façon, que l'Office est une prière vraiment catholique et universelle que nous offrons à Dieu au nom de toute l'Église et aussi de toute l'humanité.

COURRIER DE ROME

Responsable

Emmanuel du Chalard de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0714 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,

- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses — Sion

C/n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,

- normal : 24 €,

- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

IBAN : FR81 2004 1000 0101 9722 5F02 082

BIC : PSST FR PPP AR